

Aux parents des élèves de l'école

Nantes, le 24 juin 2024.

Madame, Monsieur,

Vous aviez confirmé, via l'enquête en ligne, la réinscription de votre (vos) enfant(s) pour la prochaine rentrée scolaire. Nous vous remercions pour votre confiance et serons heureux de poursuivre, avec vous, le parcours de formation de votre(vos) enfant(s), au sein de l'ensemble scolaire Saint Martin, et dans de nouveaux locaux.

Ce lien vous permettra de reprendre connaissance des documents d'informations sur le « projet St Martin », déjà communiqués durant l'année scolaire : <http://ecole-stmartin-immaculee.fr/wp-content/uploads/2024/06/Reunion-familles-ecole-210324.pdf>

- L'engagement de paiement ainsi que le mandat SEPA sont joints à cette circulaire (**ATTENTION : ne compléter le mandat SEPA que si vous avez changé de RIB**).
- Votre « fiche famille » à compléter ou modifier si nécessaire en rouge et à signer vous est remise via votre enfant. Pour compléter ou corriger votre CSP, vous pourrez vous référer à la nomenclature jointe.
 - o **Ces documents sont à nous remettre ou transmettre pour le 5 juillet.**
- La liste des fournitures sera très prochainement mise en ligne via notre site : <https://ecole-stmartin-immaculee.fr/25/06/2024/documents-preparation-de-rentree-2024/>

L'ensemble de ces documents sont également téléchargeables, ainsi que les documents vous permettant de faire le choix de l'activité pastorale du CP au CM2 :

- Engagement de paiement : <http://ecole-stmartin-immaculee.fr/wp-content/uploads/2024/06/Engagement-paiementchoix-periscolaire-familles-ecole-rentree-2024.docx>
- Mandat SEPA : <http://ecole-stmartin-immaculee.fr/wp-content/uploads/2024/06/Mandat-de-prelevement-SEPA.pdf>
- Nomenclature CSP : <http://ecole-stmartin-immaculee.fr/wp-content/uploads/2024/06/liste-CSP.pdf>
- Information activité pastorale CP CE1 : <http://ecole-stmartin-immaculee.fr/wp-content/uploads/2024/06/COURRIER-CHOIX-PASTO-CP-CE1.pdf>
- Information activité pastorale CE2 CM1 CM2 : <http://ecole-stmartin-immaculee.fr/wp-content/uploads/2024/06/COURRIER-CHOIX-PASTO-CE2-CM.pdf>

I – ORGANISATION DE LA RENTREE 2024 :

La rentrée des classes aura lieu le lundi 2 septembre 2024, aux horaires normaux de fonctionnement (**ATTENTION : il n'y aura pas d'accueil périscolaire le matin**) : ouverture du portail à 8h20 ; appel des élèves à 8h30. Ce matin-là, exceptionnellement, toutes les familles seront autorisées à rentrer sur la cour. **Accueil périscolaire possible le soir.**

Tous les enfants de l'école font leur rentrée le matin du 2 septembre. Aucune absence ne sera autorisée, sauf pour des motifs légaux (maladie notamment).

II – STRUCTURE PEDAGOGIQUE 2024/2025 :

- PS : Madame Mathilde Brichart, ASEM Mesdames Anne-Claude Le Goapper et Christine Dubray
- PS/MS : Madame Fabienne Mathé, ASEM Madame Michèle Salvador
- GS : Madame Pascale Prioux, ASEM Madame Bélinda Tuaula
- CP : Madame Claire-Marie-Merret
- CP/CE2 : Madame Carine Retailleau
- CE1 : Madame Emilie Maillard
- CE2/CM1 : Madame Caroline Martelot
- CM1 : Monsieur Pascal Guilbaud
- CM2 : Madame Agathe Morel
- Enseignant spécialisé : Monsieur Anthony Blaise

La répartition des enfants dans les classes sera affichée la veille de la rentrée et envoyée par courriel. Cette répartition (notamment pour les classes à double niveau) est de la responsabilité de l'équipe pédagogique. ***Aucune demande de changement de classe (ou souhait anticipé d'affectation), pour quel que motif que ce soit, ne sera prise en compte.***

La composition de l'ensemble de l'équipe éducative vous sera communiquée avec les informations de rentrée.

III – TARIFS 2024/2025 :

Comme vous le savez, le choix que vous avez fait en inscrivant votre(vos) enfant(s) à l'école Saint Martin, établissement catholique d'enseignement, sous contrat d'association avec l'Etat, et sous Tutelle Diocésaine, implique de votre part une participation financière au fonctionnement de l'établissement.

La contribution mensuelle permet essentiellement l'investissement, l'entretien des locaux et les frais liés au caractère propre.

Afin de maintenir des prestations scolaires de qualité et d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions possibles, tout en tenant compte des augmentations de charges liées au contexte économique, le Conseil d'Administration de l'OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques), a décidé de pratiquer des ajustements tarifaires tels que suit.

1. Accueil périscolaire du matin (7h45 à 8h15) :

- 1 € / matinée /enfant pour les présences occasionnelles
Ou
- Forfait mensuel de 10 € par enfant pour les présences régulières

2. Frais de scolarité (contribution au fonctionnement de l'établissement) :

La facturation comprendra trois éléments :

a) La contribution mensuelle générale sur 10 mois tel que suit :

- | | |
|---------------------------|------|
| • 1 ^{er} Enfant | 40 € |
| • 2 ^{ème} Enfant | 35 € |
| • 3 ^{ème} Enfant | 28 € |

b) Une contribution mensuelle sur 10 mois au titre des intervenants extérieurs et de la provision pour sorties scolaires :

- 6 € par enfant et par mois.

Cette contribution concerne la rémunération des professionnels extérieurs à l'établissement qui interviennent en partenariat avec les enseignants, dans le cadre de projets pédagogiques, ainsi que les sorties scolaires.

• **Voici le récapitulatif mensuel :**

Nombre d'enfant(s) scolarisé(s)	Contribution Générale	Contribution pour intervenants extérieurs et sorties scolaires	TOTAL MENSUEL
1 enfant	40 €	6 €	46 €
2 enfants	75 €	12 €	87 €
3 enfants	103 €	18 €	121 €

3. Restauration

Pour tenir compte de l'augmentation du coût du repas qui nous est facturé, le tarif sera de 5.70 € pour 2024/2025.

4. Accueil Périscolaire du soir des maternelles / étude encadrée pour les élèves de CP à CM2

- Maternelles :
 - Forfait mensuel de 35 € par enfant pour les présences régulières
 - Ou 4 € / jour / enfant pour les présences occasionnelles
- Élémentaires (CP à CM2) :
 - Forfait mensuel de 38 € par enfant pour les présences régulières
 - Ou 4,50 € / jour / enfant pour les présences occasionnelles

Cet accueil se déroule de 16h45 à 18h30 et les tarifs sont indépendants de la durée de présence

Ces tarifs restent dans la moyenne des contributions financières demandées dans les autres écoles catholiques du réseau nantais.

Il vous est rappelé que la réinscription d'un élève peut être remise en cause en cas de défaut de paiement par les responsables légaux. Si une famille doit faire face à des difficultés personnelles, il lui appartient de prendre contact sans tarder avec la comptable, laquelle étudiera la situation avec le chef d'établissement.

IV – ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR :

Cet accueil est organisé de la manière suivante :

- Début à 16h45 précises
- Garderie pour les maternelles de 16h45 à 18h30
- Temps d'aide au travail personnel pour les enfants de CP et de CE1, assuré par du personnel de vie scolaire, de 16h45 à 17h30
- Temps d'étude encadrée pour les enfants de CE2, CM1 et CM2, assuré par des enseignants, sur la base du volontariat, de 16h45 à 18h00
- Les enfants de CP à CM2 sont pris en charge en garderie après leur temps d'étude. Les enfants de CE2 à CM2 autorisés habituellement à rentrer seuls quittent l'établissement à 18h00 après l'étude.

- Pour nous permettre d'anticiper l'organisation de ce temps périscolaire, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'enquête en ligne : **AVANT LE 5 JUILLET**. *Merci de remplir une enquête par enfant si vous avez l'intention d'utiliser ce service, même occasionnellement. Lien vers l'enquête : <https://forms.office.com/e/QUdSeZ6HA3>*
- *Plus de précisions vous seront donnés avec les informations de rentrée, prenant en compte l'évolution du degré du plan Vigipirate ainsi que les nouvelles modalités de gestion de l'accès.*

V – Dispositif d'animation pastorale :

Un document est joint à cette circulaire. Il vous précise le cadre de ce dispositif. Merci d'en prendre connaissance, d'en parler avec votre enfant, puis de compléter l'enquête en ligne **AVANT LE 5 JUILLET**

Enquête enfants de CP et CE1 : <https://forms.office.com/e/AN7q3q4Au2>

Enquête enfants de CE2 CM1 CM2 : <https://forms.office.com/e/TPw0QGcgre>

VI – Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) pour raisons de santé :

IMPORTANT : pour toute demande de renouvellement ou de mise en place d'un PAI (y compris dans le cas d'une allergie alimentaire médicalement reconnue), merci d'envoyer un courriel en précisant l'enfant concerné, ainsi que sa pathologie, **AVANT LE 22 AOUT**. A réception, des documents vous seront communiqués.

Nous vous souhaitons une belle fin d'année scolaire, et par avance, le moment venu, de reposantes et ressourçantes vacances.

Avec l'équipe éducative, Jean-Luc Bescond, Chef d'établissement